

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**Décision n°2023-055****Objet : Mise à disposition de locaux à Cinémas d'aujourd'hui - Théâtre du Pilier**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- la demande d'occupation de la salle de spectacle et des espaces attenants de l'Espace Savoureuse par Cinémas d'aujourd'hui,
- le souhait de recréer du lien avec les habitants (adultes et scolaires) et de redonner l'envie de se rendre au cinéma,

DECIDE

Article 1^{er} : de mettre à disposition de Cinémas d'aujourd'hui, différents espaces de l'Espace la Savoureuse, sis 7-9 rue des casernes – 90200 GIROMAGNY. Plus précisément, ils correspondent aux éléments suivants :

- Théâtre du Pilier, soit :
 - la salle de spectacle incluant le hall d'accueil dédié à cette activité,
 - les sanitaires accessibles depuis le hall dédié à la salle de spectacle,
 - les locaux situés dans le couloir d'accès aux loges.

Article 2 : que cette mise à disposition :

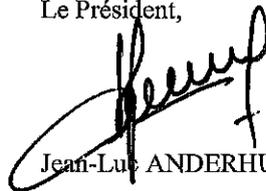
- interviendra aux dates suivantes :
 - mercredi 4 octobre 2023 de 20h à 23h (tout public),
 - mercredi 15 novembre 2023 de 20h à 23h (tout public),
 - lundi 4 décembre 2023, matinée et après-midi (scolaires),
 - mardi 5 décembre 2023, matinée et après-midi (scolaires),
 - mercredi 6 décembre 2023 de 20h à 23h,
 - mercredi 24 janvier 2024 de 16h à 18h (junior) et de 20h à 23h (tout public),
 - lundi 5 février 2024, matinée et après-midi (scolaires),
 - mardi 6 février 2024, matinée et après-midi (scolaires),
 - mercredi 7 février 2024 de 20h à 23h (tout public),
 - mercredi 13 mars 2024 de 20h à 23h (tout public),
 - mercredi 10 avril 2024 de 20h à 23h (tout public),
 - lundi 13 mai 2024, matinée et après-midi (scolaires),
 - mardi 14 mai 2024, matinée et après-midi (scolaires),
 - mercredi 15 mai 2024 de 20h à 23h (tout public),

Article 3 : de signer une convention détaillant les conditions de la mise à disposition.

Visa préfectoral

Etueffont, le 06 octobre 2023.

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

